

Pharmacie de l'hôpital

RÉTROCESSION



Hôpitaux Civils de Colmar
Bâtiment 23 B - RDC



COORDONNÉES

Hôpitaux Civils de Colmar

Entrée 23 B - RDC

39 avenue de la liberté

68000 COLMAR

Tél : 03.89.12.48.64

Fax : 03.89.12.40.46

Mail : retrocession.pharmacie@ch-colmar.fr

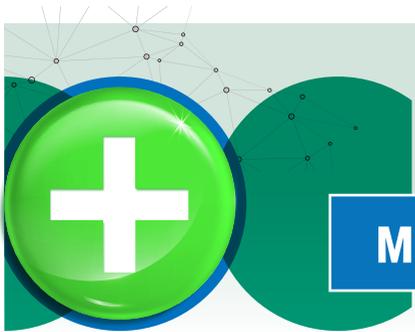


HORAIRES

Ouvert du lundi au vendredi

De 13h à 16h30

Hors jours fériés



MODALITÉS DE DISPENSATION

Seuls les médicaments **non disponibles en pharmacie de ville** sont dispensés par la pharmacie de l'hôpital.

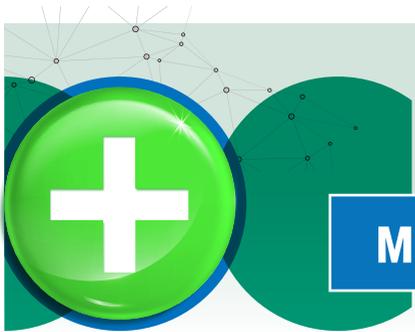
Avant la première dispensation :

- ▶ adressez-vous aux **admissions** (Bât 26 - RDC) avec votre carte vitale et votre carte d'identité ou votre passeport
- ▶ pour obtenir une **carte de rétrocession**.

En cas de changement de caisse ▶ effectuer les mises à jour aux admissions.

Pour récupérer vos médicaments :

- ▶ adressez-vous à la **rétrocession**,
- 📍 pharmacie bâtiment 23 B - RDC,
- 📄 muni de la carte de rétrocession et de votre ordonnance originale.



MODALITÉS DE DISPENSATION

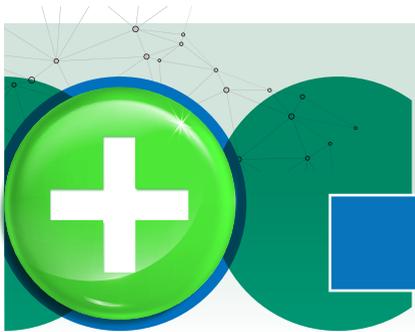
Votre traitement **est** en stock permanent à la pharmacie de l'hôpital :

- ▶ Vous n'avez pas besoin de nous contacter chaque mois avant votre venue.
- ▶ Pensez toutefois à nous prévenir en cas de changement de posologie, de dosage ou d'arrêt du traitement.

Votre traitement **n'est pas en stock** permanent à la pharmacie de l'hôpital :

Merci de nous contacter 10 jours avant votre renouvellement.

- ▶ Penser à apporter votre ordonnance de traitements chroniques, et nous indiquer les compléments alimentaires que vous prenez.
- ▶ Si vous faites appel à un prestataire de service en santé pour chercher vos médicaments, merci de signer l'autorisation de délégation qu'il vous soumettra à l'instauration de cette collaboration.
- ▶ Pour toute demande non urgente, nous vous invitons à adresser un mail à : retrocession.pharmacie@ch-colmar.fr



EN CAS DE VOYAGE

- ▶ Emporter votre ordonnance et le résultat d'une prise de sang si vous en faites régulièrement.
- ▶ Si vous prenez l'avion, conserver vos médicaments en cabine (pas en soute).

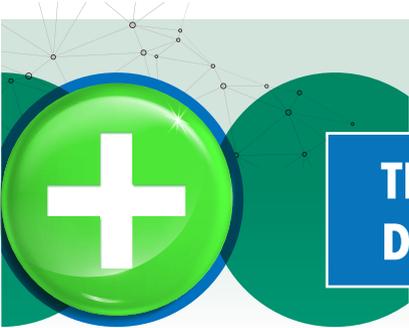
Vous partez pour une durée de plus d'un mois :

▶ Sur le territoire français (DROM compris) :

- Nous ne sommes pas autorisés à vous délivrer plus d'un mois de traitement.
- Vous avez la possibilité de vous procurer vos médicaments dans le service de rétrocession de l'hôpital de votre lieu de résidence.
- Nous vous recommandons de prendre contact avec cet hôpital au préalable.

▶ A l'étranger :

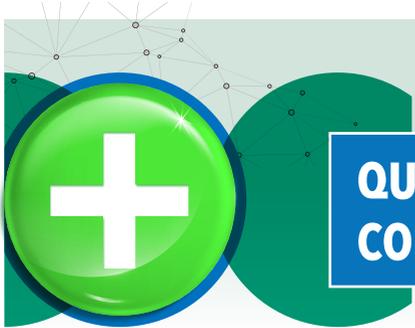
- Nous avons l'autorisation de délivrer votre traitement pour une durée maximum de 6 mois si votre médecin le note expressément sur l'ordonnance
- Parlez-en à votre médecin et pensez à nous informer au moins 10 jours à l'avance.



TRANSPORT / CONSERVATION DES MÉDICAMENTS

Dans tous les cas, veillez à :

- ▶ **Respecter la chaîne du froid** si vos médicaments se conservent entre 2 et 8°C.
Pensez à apporter un contenant isotherme avec bloc congelé chaque fois.
- ▶ Dans les autres cas, **ne pas laisser vos médicaments à une température > à 25°C** (ex : au soleil, plage arrière auto, ...).
- ▶ Conservez vos médicaments **hors de portée des enfants**.



QUELQUES RECOMMANDATIONS CONCERNANT VOS MÉDICAMENTS

- ▶ Respectez la prescription : posologie, durée du traitement et précautions d'emploi.
- ▶ Ne prenez pas de médicaments sans l'avis de votre médecin.
- ▶ Rapportez vos médicaments non utilisés (périmés ou non) à votre pharmacien.
- ▶ Soyez attentif au risque d'effets indésirables.
- ▶ Pharmacovigilance : Vous pouvez déclarer tout effet indésirable lié à votre traitement,
 - en nous envoyant un mail
 - ou sur le site : https://signalement.social-sante.gouv.fr/psig_ihm_utilisateurs/index.html#/accueil



Hôpitaux Civils
de Colmar